

Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales
2^E SEMESTRE 2014

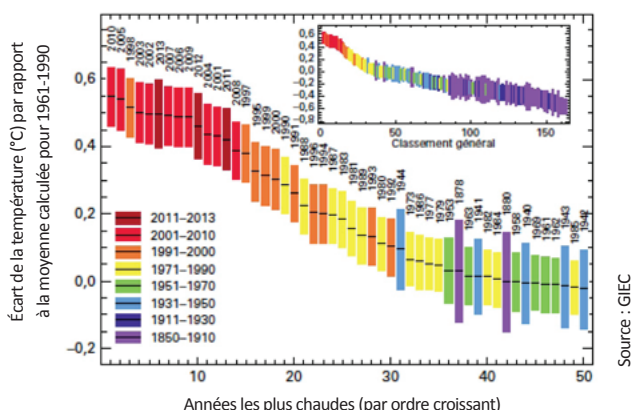
6

Réchauffement climatique : l'ascension continue...

Mai 2014 a été le mois le plus chaud depuis 1880 affirme l'Agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA). Ce mois de mai, en raison d'océans inhabituellement chauds, la température globale de la surface de la Terre a atteint 15,54°C, soit 0,74°C au-dessus de la moyenne de 14,8°C du 20^{ème} siècle.

Source : www.atlantico.fr, publié le 25/06/14

Pour mieux comprendre la problématique du changement climatique, retrouver la synthèse des travaux du Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC) sur un site pédagogique et illustré : leclimatchange.fr



De l'atténuation à l'adaptation aux changements climatiques

La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et l'altération des contrastes des saisons ont un impact sur les ressources d'un territoire et ses activités économiques. Pour anticiper ces phénomènes, l'ADEME a créé de nombreux outils pour accompagner les collectivités et entreprises et dupliquer les bonnes pratiques. La méthodologie repose sur le diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la formulation de préconisations et la mise en oeuvre d'un programme d'actions. Autant d'éléments susceptibles de venir compléter les orientations du SCoT et du Plan Climat-Energie Territorial.

Pour en savoir plus : multimedia.ademe.fr/catalogues/Guides_adaptation_au_changement_climatique/fr/index.htm



Fêtons la nuit noire !

Comme chaque année, le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales relaie l'appel à l'extinction de l'éclairage public à l'occasion de la manifestation nationale du Jour de la Nuit, qui aura lieu cette année le 20 septembre.

L'objectif est d'attirer l'attention des décideurs sur les opportunités d'économie d'énergie que représente le poste de l'éclairage public et les inciter à préserver l'environnement nocturne.

Pour en savoir plus : www.jourdelanuit.fr

Le SCoT poursuit sa transition pour l'énergie et l'emploi local



Cette rentrée 2014 est riche en actualités liées à l'énergie. Le projet de Loi relatif à « la transition énergétique pour la croissance verte », adopté en conseil des ministres le 30 juillet et soumis à l'Assemblée nationale au mois d'octobre prévoit de renforcer le rôle des intercommunalités et l'articulation entre les Plans Climat, tout en renforçant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables. Autant de paramètres nouveaux dont il faudra tenir compte lors de la révision du SCoT.

De nouveaux moyens financiers accompagnent cette volonté nationale de transition énergétique pour que s'opère localement la massification des opérations de rénovation thermique des bâtiments, l'essor des énergies renouvelables et le développement des véhicules électriques. L'atteinte de telles ambitions repose sur le partage d'une vision commune du territoire et l'implication de tous. Le Syndicat demeure à votre écoute pour la construire avec vous.

Michel HEINRICH

Président du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

La plateforme Coeur des Vosges Mobilité pour apprendre à se passer de la voiture



Rendez-vous sur : www.coeur-vosges-mobilite.fr

La plateforme Coeur des Vosges Mobilité pour apprendre à se passer de la voiture. Depuis son lancement en février dernier, de nombreuses améliorations ont été apportées pour faciliter l'accès à l'information. L'heure est à la promotion de l'outil auprès du grand public et au relais par les collectivités (gazette communale, site internet...).

Semaine de la Mobilité & Comité de pilotage

La plateforme Coeur des Vosges Mobilité sera présentée à l'occasion de la Semaine de la Mobilité, au sein du village du vélo à Epinal le 20 septembre prochain, place Georgin, de 14h30 à 18h30. Ce sera notamment l'occasion de faciliter la prise en main de ses 2 nouveaux modules et d'échanger avec le public pour adapter la communication et le développement de la plateforme aux besoins de l'utilisateur. Le Comité de pilotage de la plateforme se réunira également à l'automne pour faire le point sur l'avancée du projet, notamment l'accompagnement d'entreprises volontaires et le développement de modules complémentaires, comme la promotion d'événements ou de sites attractifs pour faciliter l'organisation de co-voiturage et l'usage des transports en commun.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Une loi très attendue !

Adopté en conseil des ministres le 30 juillet avant d'être débattu à l'Assemblée le 1^{er} octobre prochain, le projet de loi relatif à la « transition énergétique pour la croissance verte » décrit les objectifs et moyens d'actions pour consommer mieux et moins d'énergie tout en relançant l'économie. L'impact de la future loi pour les Vosges Centrales se traduira notamment par :

- l'élargissement des Plans Climat-Energie Territoriaux à la prise en compte d'un volet *qualité de l'air* et l'obligation pour toutes les intercommunalités de se doter d'un tel plan à échéances données
- une meilleure articulation des Plans Climat Energie Territoriaux
- de nouvelles obligations de performance énergétique lors des opérations de réhabilitation de bâtiments
- des nouveaux moyens financiers pour accompagner les collectivités et particuliers dans la transition énergétique.

« Est appelé territoire à énergie positive un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. »

Art. 1^{er} du projet de loi

Le projet de loi définit notamment la notion de *Territoires à Énergie Positive ou TEPOS* (voir encadré ci-contre) et projette l'expérimentation de 200 territoires pilotes à l'horizon 2017. Une enveloppe financière pour cet appel à projet, à hauteur de 150 millions d'euros de l'Etat, a été annoncée avec des possibilités de complément par des fonds régionaux.



Quel potentiel en énergies renouvelables ?

Le Syndicat mène actuellement une étude des potentiels en énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Celle-ci prévoit de se dérouler en 4 phases,

parallèlement à la révision du SCoT :

- Phase 1 : Caractérisation du profil énergétique du territoire et déclinaison des objectifs nationaux et régionaux de développement des EnR au niveau du SCoT
- Phase 2 : Identification et quantification des potentialités du territoire en EnR&R – Analyse des moteurs et freins de chaque filière
- Phase 3 : Elaboration d'une stratégie de développement des EnR&R : au niveau du SCoT et par intercommunalité
- Phase 4 : Elaboration d'un plan d'actions multipartenarial & test de la démarche de planification énergétique au niveau communal

Un groupe de travail dédié est intégré aux groupes de concertation de la révision du SCoT. Il se réunira une première fois en fin d'année avec la présentation du guide de retours d'expériences par son auteur *Jacques Quantin*, du BE Confluences et la diffusion du DVD commandé à Vosges TV dans le cadre du Plan Climat : « *Les Énergies renouvelables : une opportunité économique pour les Vosges Centrales* ».

Pour aller plus loin vers un objectif d'autonomie énergétique, les collectivités du SCoT des Vosges Centrales et leurs partenaires pourront se doter d'un cadre stratégique et d'une feuille de route opérationnelle en vue de favoriser l'exploitation du potentiel, optimisant le recours de l'ensemble des ressources du territoire.

La poursuite de cet enjeu devrait conduire au développement économique local, ce qui pourrait également faire l'objet d'une analyse chiffrée et d'un suivi en phase de mise en oeuvre.

RDV : sur invitation en Décembre, au SCoT :

4, rue Louis Meyer – GOLBEY



Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 1 500 exemplaires.
Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.
Illustration : Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal.

Ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence

Dans le cadre de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les tarifs réglementés de vente vont être progressivement supprimés pour les consommateurs non résidentiels.

Aujourd'hui deux types d'offres coexistent pour l'achat de gaz et d'électricité :

- les tarifs réglementés de vente (TRV) fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques
- les offres de marché proposées par l'ensemble des fournisseurs d'énergie.

ATTENTION : dans la plupart des cas, la collectivité est soumise à une procédure obligatoire de mise en concurrence, il est donc nécessaire de l'anticiper et de lancer dès à présent la procédure de choix pour éviter de subir une interruption de fourniture d'énergie au moment de la disparition des tarifs réglementés.

Plus d'info. : contacter

M. CHASSIER au 06 48 41 33 82

Point sur le marché du CEE

Depuis janvier 2013, la cotation du Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) s'est effondrée de 25% en raison de la période de transition liée au projet de loi relatif à la transition énergétique. La 3^e période du dispositif démarrera le 1^{er} janvier 2015, avec la fixation de nouveaux objectifs incitatifs pour les obligés et la refonte de l'ensemble de ses critères. Autant de paramètres qui risquent de détendre le marché. Selon de l'association AMORCE, les principaux obligés auraient en effet quasiment déjà atteints leurs futurs objectifs.

Bilan annuel d'activité CEP :

Comme chaque année, le Comité de Pilotage du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) se réunira au cours de l'automne pour présenter le rapport d'activités 2014 et les perspectives 2015.

A cette occasion, une expérience communale vous sera présentée plus en détail.



Intervention du SCoT au colloque national des PCET

Le SCoT et la Communauté d'Agglomération d'Épinal ont été sollicités par ETD, l'organisateur du colloque pour témoigner lors de l'atelier « *coordination des formes d'ingénierie urbaine dans la conduite des PCET* » le mercredi 1^{er} octobre de 9h à 11h30. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à accompagner l'équipe technique.

Pour en savoir plus : www.colloque-pcet2014.ademe.fr